

Relevé de décisions du Conseil Municipal du 25 février 2019

Une minute de silence est respectée en l'honneur de Madame LISTRAT Rolande conseillère municipale décédée. C'est Monsieur LUQUAIN Julien qui la remplace dans l'ordre de la liste.

Présentation des comptes administratifs 2018 :

Budget général de la commune

Pour la section de fonctionnement : dépenses : **986 056,10 €** recettes : **1 726 673,08 €**

Soit un excédent de fonctionnement de **740 616,98 €**

Pour la section d'investissement : dépenses : **945 989,90 €** recettes : **578 185,47 €**

Le déficit d'investissement s'élève à **367 804,43 €** hors restes à réaliser (les restes à réaliser sont les travaux prévus dans le budget 2018 mais pas encore finis). En prenant en compte ces restes à réaliser, le déficit d'investissement est de : **389 134,43 €**.

Ainsi l'excédent de fonctionnement couvre le déficit d'investissement est le reste de + 351 482,55 € sera reporté en fonctionnement.

Budget assainissement :

Pour la section de fonctionnement : dépenses : **45 549,56 €** recettes : **73 683,71 €**

Soit un excédent de fonctionnement de **28 134,15 €**

Pour la section d'investissement : dépenses : **62 803,16 €** recettes : **69 684,10 €**

Soit un excédent d'investissement de **6 880,94 €**

Excédent d'investissement corrigé avec 15 000,00 € de RAR en recette : **21 880,94 €**. L'excédent de fonctionnement sera affecté à hauteur de **8 134,15 €** en report de fonctionnement et pour **20 000 €** en investissement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide ces comptes

Adoption des comptes de gestion de la Trésorerie Publique : les comptes de gestion retracent les opérations comptables conduites dans l'année et recourent parfaitement les données présentées dans le cadre des comptes administratifs. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide ces comptes.

Vote des taux : il est proposé de maintenir à son niveau actuel la fiscalité communale et de reconduire à l'identique les taux appliqués, à savoir :

- Taxe d'habitation : 9,20 %
- Taxe sur le foncier bâti : 16,19 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 80,34 %.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide ces taux

Ouverture de crédits : sur le budget assainissement, il reste à payer des frais d'étude sur la rue Saint Pierre pour de 1020,60 €. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide cette ouverture de crédit.

Subvention voyages scolaires : pour chaque voyage, nous participons pour 75 € par enfant (ce qui représente en général 1/3 de la somme). Cette année, l'école élémentaire et le collège font des voyages. Comme de plus cette année nous n'aurons pas de transport pour la piscine, il est proposé que la somme prévue soit mise pour le voyage de l'école élémentaire, soit 2 000 €. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide ces propositions.

FIC 2019 : le pourcentage de subvention diminue d'un peu plus de 5% soit une aide à hauteur de 22,6 % du montant HT (au lieu d'un peu plus de 28 % avant). En plus d'un gros projet par an, on peut demander une aide pour des petits projets (moins de 30 000 euros). Propositions suivant le travail de la commission voirie et travaux :

- Pour 2019 : voirie pour 90 282,63 €
- Pour 2020 : voirie pour 90 000 €
- Pour 2021 : voirie pour 90 000 €
- Les propositions pour 2020 et 2021 pourront évoluer suivant les besoins.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide ces propositions.

Prix terrain lotissement : suite à la demande de terrain par la société AGE&VIE, il faut fixer un prix de vente du terrain. La parcelle fait 2 521 m². Pour les parcelles proches, nous avons fixé le prix à 22 € le m². La proposition est de fixer le même prix au m², ce qui représente : 55 462 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide cette proposition.

CLECT et Convention de gestion de la Zone Artisanale avec la CoCom ALF : suite à notre demande la convention a été modifiée, pour rappel il nous a été demandé :

- Charges de fonctionnement : 1508,50 € par an (à déduire des AC pour toujours)
- Charges d'investissement : 3029,50 € par an sur 15 ans, finalement ce sera 2168,00 €

De plus une convention pour l'entretien des espaces verts de la ZA va être signée. La commune fera l'entretien, et en échange ALF versera 1 155 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide cette modification et cette convention.

Personnel : création d'un poste de maître-nageur du 6 juillet au 18 août 2019. Création d'un poste d'ATSEM principal de 2ème classe au 1 mars 2019 suite à la réussite au concours d'une employée qui était sur un poste de contractuel. Avancement de grade par voie d'ancienneté : suppression du poste d'adjoint technique et création d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe au 1 mars 2019.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide ces créations et cette suppression de postes.

Contrat de concession Base de loisirs et restaurant 2019 : depuis le dernier conseil, la commission tourisme a rencontré la personne qui avait répondu à l'appel d'offre. A l'issue de cette réunion, le choix avec les conditions suivantes a été validé : Le contrat sera signé pour une durée de 5 ans, le prix pour chaque année : 8 000 € TTC en 2019, puis 10 000 €/an TTC les années suivantes. La commune s'engage à entretenir les espaces verts. Le conseil municipal, après avoir délibéré, valide ce contrat.

Convention salle de la base de loisirs : lors d'un précédent conseil, nous avons validé un règlement intérieur pour le fonctionnement de la base de loisirs. Avec l'arrivée d'un nouveau fermier, il faut fixer des règles supplémentaires. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide ce nouveau règlement.

Terrains communaux : la commission a fini son travail. Par rapport aux règles que la commission avait fixées, 4 ventes de terrains communaux ont été validées. La commission propose un prix de 1 € au m². Il faut donc déclasser les terrains et lancer l'enquête publique. Le conseil municipal, après avoir délibéré, valide le lancement de l'enquête publique.

Convention « voirie forestière » : ALF a pris la compétence « création, aménagement et entretien de voiries » pour celles qui sont sur au moins deux communes. Pour Cunlhat, ce sont celle de Toutée et celle avec Ceilloux. ALF s'engage à réaliser le gros entretien (reprise lourde de la bande de roulement). L'entretien de proximité doit être réalisé par la commune à savoir : l'assainissement et la gestion des eaux (curage, fers d'eau, etc), les abords (fauchage, élagage, etc), la chaussée (bande de roulement). Le conseil municipal, après avoir délibéré, valide cette convention.

Intégration de la RD 105 entre les PR 36.670 ET 39.272 dans le domaine public communal : ce tronçon n'a pas été cédé lors de la réalisation de la déviation. C'est une simple régularisation pour l'intégration de la R.D 105 dans le domaine public communal. Le conseil municipal, après avoir délibéré, valide cette intégration.

Motion contre l'augmentation des coûts de gestion des déchets : les objectifs fixés par le Gouvernement avec la FREC et par la Région avec le futur plan régional de gestion des déchets vont coûter au citoyen puydomois d'ici 2025 plus de 6,4 millions d'€ par an, soit une hausse de plus de 15 %, qui se décompose en hausse des carburants (1 million d'€), hausse des taxes déchets (2,2 millions d'€) et impact du nouveau plan régional de gestion des déchets (3,2 millions d'€). Le CM, après avoir délibéré, valide cette motion.

Questions diverses :

Gendarmerie : Après un an, nous avons enfin reçu une réponse : le loyer est laissé au même prix.

GAZPAR : L'entreprise qui vient installer l'antenne et le concentrateur afin de recueillir les données des compteurs de gaz a choisi le bâtiment. Ce sera la mairie. En 2014, nous avons donné notre accord il en est de même en 2019.

Bilan COCOM : le rapport d'activité de la Communauté de Communes Ambert Livradois Forez est présenté. Vous pouvez retrouver ce rapport sur le site internet <http://www.ambertlivradoisforez.fr/>

Randonnées moto : Deux randonnées motos seront organisées sur les chemins de la commune les 23 mars 2019 et 29 juin 2019.

Chantier participatif : Merci aux personnes qui ont participé une nouvelle fois à ce chantier. Le prochain chantier sera en mai prochain.

Ecole Saint Joseph : Depuis le dernier conseil communautaire et la lettre ouverte des élus, le président a signé les ordres de services. Les travaux devraient débiter prochainement.

Mutuelle communale : ce dispositif consiste à regrouper les habitants d'une même commune afin de leur faire bénéficier d'une complémentaire santé à des prix compétitifs. La commune va se renseigner pour lancer cette démarche.

Ouverture du restaurant du plan d'eau le vendredi 5 avril